

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Le lundi 3 mars 2025, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy, séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. Le maire Adam Rousseau et la conseillère Cheryl Labrie ont motivé leur absence.

Sont présents Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire suppléant ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 4 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant Alexandre Roy souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par le conseiller Claude Paulin ;

- 1.0 Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire ;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Période de questions (15 minutes);
- 5.0 Procès-verbal :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du 03 février 2025;
- 6.0 MRC :
 - 6.1 Suivi de la rencontre du 19 février 2025;
 - 6.2 Élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel;
- 7.0 Correspondance:
 - 7.1 Demande d'appui – enjeux des camps de jour;
 - 7.2 Demande d'appui – opposition à la fermeture du service de radiologie au Multiservice de Windsor;
 - 7.3 Rencontre de concertation régionale;
 - 7.4 Demande d'appui – dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre;

- 7.5 Adoption du bordereau de correspondance du 24 janvier au 21 février 2025;
- 8.0 Administration générale :
 - 8.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
 - 8.2 Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux;
 - 8.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
 - 8.4 Imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain – renforcement de l'économie locale;
 - Info 8.5 Horaire de l'hôtel de ville;
 - Info 8.6 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 28 février 2025;
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Soumissions pour l'achat d'une gratte sens unique;
 - 10.2 Demande au ministère des Transports - réduction de la vitesse sur la route 249;
 - 10.3 Programme d'amélioration du réseau routier local 2025;
 - 10.4 Débroussaillage abords routiers;
 - 10.5 Matériaux granulaires;
 - 10.6 Abat-poussière;
 - 10.7 Balayage des rues;
 - 10.8 Scellement de fissures;
 - 10.9 Marquage de la chaussée;
 - 10.10 Tonte de pelouse;
 - 10.11 Tonte de foin aux abords routiers;
 - 10.12 Appel d'offres sur invitation – achat d'une benne quatre saisons pour le Freightliner;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Débroussaillage site des étangs;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Bail avec la Ferme Val-Saint-François;
 - 12.2 Dérogation mineure 2025-03-02;
 - 12.3 CPTAQ – autorisation pour une fin autre que l'agriculture – lot 4 099 403;
 - 12.4 CPTAQ – autorisation pour une fin autre que l'agriculture – lot 4 519 607;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Prélèvement et analyse d'eau au bâtiment modulaire, au centre communautaire et au parc des Pionniers;
 - 13.2 Embellissement et entretien paysager;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Levée ou ajournement de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

036-03.2025 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ADOPTION : 4 POUR

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

037-03.2025 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 03 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 03 février 2025 soit adopté.

ADOPTION : 4 POUR

6.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 19 FÉVRIER 2025

- Le maire Adam Rousseau fera un suivi lors de la prochaine séance régulière prévue le 7 avril 2025.

038-03.2025 6.2 ÉLECTION DU PRÉFET

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande citoyenne visant l'élection à la préfecture au suffrage universel;

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Val-Saint-François est actuellement élu par les maires et mairesses des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les tâches et le rôle d'un préfet s'ajoutent à celles d'un maire ;

CONSIDÉRANT l'ampleur et les responsabilités croissantes dévolues aux MRC et donc aux préfets, empêchant ainsi les personnes encore sur le marché du travail à occuper ce poste à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé cette opportunité d'élection du préfet au suffrage universel ainsi que sa pertinence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a débattu des avantages et des inconvénients de chacun des modes de scrutin (suffrage universel ou suffrage parmi les pairs siégeant à la table du conseil de la MRC);

CONSIDÉRANT QUE l'élection au suffrage universel du préfet permettrait une plus grande participation démocratique et représentative des citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le suffrage universel renforcerait la légitimité du préfet en tant que représentant des citoyens et son imputabilité auprès de l'ensemble de la population de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aurait que peu d'impact financier supplémentaire pour l'élection d'un préfet au suffrage universel puisque son élection se tiendrait en même temps que les élections générales des municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE lors des élections générales de 2021, dix-huit (18) MRC au Québec ont adopté l'élection de leur préfet au suffrage universel avec succès ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite stimuler la démocratie et promouvoir une gouvernance transparente et inclusive ;

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la MRC du Val-Saint-François d'étudier la possibilité que le préfet soit élu au suffrage universel ;

ET QU'elle fasse parvenir une copie de cette résolution à toutes les municipalités du territoire de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 4 POUR

039-03.2025 7.1 DEMANDE D'APPUI - CAMPS DE JOUR – ENJEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour par l'entremise de son entente loisirs avec la Ville de Windsor;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices âgés de 14 à 17 ans, en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte ce qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QU'avec tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodement appropriées aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller René Lapierre appuyé par le conseiller Michel Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation, au ministre de l'Éducation et à la Ville de Windsor.

ADOPTION : 4 POUR

040-03.2025 7.2 DEMANDE D'APPUI – OPPOSITION À LA FERMETURE DU SERVICE DE RADIOLOGIE AU MULTISERVICE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT la pénurie de médecins de famille sur le territoire du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et les défis de mobilité que cela représente pour elle ;

CONSIDÉRANT QU'il faut favoriser le maintien des médecins en place et les services disponibles sur le territoire du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-Estrie CHUS devra procéder prochainement au renouvellement de son appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor, qui fut financé par la Fondation du CSSS du Val-Saint-François au moment de son acquisition ;

CONSIDÉRANT QUE le non-renouvellement de cet appareil entraînera des conséquences importantes sur la qualité des soins offerts aux patients du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'un tel équipement, les patients devront se rendre soit à Sherbrooke ou à Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton insiste fortement auprès du conseil d'administration du CIUSS-Estrie CHUS afin qu'il procède au renouvellement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du territoire du Val-Saint-François afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future ;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités du Val-Saint-François ainsi qu'au député de Richmond à l'Assemblée nationale, M. André Bachand.

ADOPTION : 4 POUR

041-03.2025 7.3 RENCONTRE DE CONCERTATION RÉGIONALE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Frappier se montre intéressé à assister à la rencontre de concertation régionale « Le transport : enjeu multifacette pour assurer un vieillissement actif » le 11 mars 2025 au Club de Golf Sherbrooke ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité assume les frais afférents pour la présence du conseiller à cette rencontre dont l'inscription au montant de 15,00 \$ excluant les taxes.

ADOPTION : 4 POUR

042-03.2025 7.4 DEMANDE D'APPUI – DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS QU'ELLES PEUVENT VIVRE

CONSIDÉRANT QUE les programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens (nes) ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le financement promis aux MRC ayant changé de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce, malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et résolu à l'unanimité ;

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques)

DE transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

ADOPTION : 4 POUR

043-03.2025 7.5 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 24 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 24 janvier au 28 février 2025.

ADOPTION : 4 POUR

044-03.2025 8.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière a préparé un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité selon l'article 1022 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces personnes endettées ont été signifiées de leur situation présente par la Municipalité et qu'aucune entente n'a été respectée ou convenue de leur part ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de la directrice générale greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la Municipalité ;

QUE le conseil transfère ces dossiers pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si les arrérages incluant les intérêts de ces comptes ne sont pas entièrement payés au plus tard le 03 mars 2025 ;

QUE le conseil de Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, représentante de la Municipalité pour enchérir et/ou acquérir les immeubles au nom de la Municipalité (article 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 12 juin 2025 à 10 h au siège social de la MRC du Val-Saint-François situé au 810 Montée du Parc à Richmond.

ADOPTION : 4 POUR

045-03.2025 8.2 RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 556,00\$ doit être remis à la CARRA pour le financement du régime de prestations supplémentaires des élus municipaux pour l'année 2025 en référence à la facture PRPS00004141 de Retraite Québec en date du 05 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de cette facture au montant de 2 556,00\$.

ADOPTION : 4 POUR

046-03.2025 8.3 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le maire Adam Rousseau, la conseillère Cheryl Labrie et les conseillers Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre soient inscrits aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 14 au 16 mai 2025 ;

QUE la Municipalité assume les frais d'inscription de 875,00 \$ par participant excluant les taxes ;

ET QUE les frais afférents leurs soient remboursés tout en respectant le budget autorisé.

ADOPTION : 4 POUR

047-03.2025 8.4 IMPOSITION DE TARIFS DOUANIERS PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN - RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE -

CONSIDÉRANT QUE le Québec et le Canada font face à une attaque sans précédent de la part du gouvernement américain qui vise à leur imposer des tarifs douaniers ;

CONSIDÉRANT QUE cette agression commerciale pourrait entraîner des pertes financières et techniques importantes aux entreprises de notre région ainsi que de nombreuses pertes d'emploi pour nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE cette hostilité des États-Unis en matière de coopération économique fragilise la confiance des entreprises en matière d'approvisionnement à court, moyen et long termes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible au développement de l'économie de la région, de la province et du pays, et ce, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soumise aux lois et règlements provinciaux concernant la gestion contractuelle dans le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du message publié le 02 février 2024 par le premier ministre, M. François Legault, dans lequel il demande de « proposer une façon de pénaliser les entreprises américaines qui font affaire avec l'État québécois » ;

CONSIDÉRANT QU'il est judicieux de renforcer l'économie de nos régions avec des incitatifs ou des contraintes législatives, telles que proposées par la Fédération québécoise des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la Municipalité se dote d'une Politique d'approvisionnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité que les personnes autorisées à acquérir des biens et des services au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton privilégient l'achat de biens et de produits fabriqués localement, soit dans la région de l'Estrie, dans la province du Québec ou dans le pays ;

DE demander au gouvernement du Québec de lever les contraintes réglementaires pouvant empêcher les municipalités de favoriser l'achat et l'approvisionnement local ;

QU'elle demande aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François d'adopter, elles aussi, une résolution favorisant l'approvisionnement local ;

ET QUE copie de résolution soit adressée au député de Richmond-Arthabaska, M. Alain Rayes, au député de Richmond, M. André Bachand ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités qui la composent.

ADOPTION : 4 POUR

*** **8.5 HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE**

La directrice générale greffière trésorière Jacynthe Bourget ainsi que le maire suppléant Alexandre Roy expliquent qu'à partir du 7 mars, les bureaux municipaux fermeront à midi les vendredis, le tout selon les termes de la nouvelle convention collective.

*** **8.6 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 28 FÉVRIER 2025**

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 28 février 2025. Les revenus sont de 3 005 637,90\$ comparativement à un budget de 4 969 742 \$. Les dépenses sont de 1 121 051,55 \$ sur un budget de 4 694 242 \$. Les immobilisations sont de 8 711,86 \$ versus un budget de 180 500,00 \$, ce qui représente un excédent fiscal de 1 875 874,49 \$.

048-03.2025 10.1 SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE À SENS UNIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des soumissions reçues quant à l'achat d'une gratte à sens unique droit incluant l'attache rapide pour le *Freightliner*, à savoir :

Service d'équipement GD inc. : 13 575,00 \$ excluant les taxes
Robitaille Équipement inc. : 16 989,00 \$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de la soumission 12126 de la compagnie Service d'équipement GD inc. en date du 13 janvier 2025 quant à la fourniture d'une gratte à sens unique droit incluant l'attache rapide au montant de 13 575,00 \$ excluant les taxes ;

D'autoriser l'achat du système de lame mobile Nordik 12 pieds et l'ensemble de mouvement, nez et boulons au montant de 4 254,00 \$ excluant les taxes de la compagnie Robitaille Équipement inc. selon les détails de la soumission 39533 du 16 janvier 2025 ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 03.600.00.000 « Immobilisations », laquelle dépense est prévue au Budget 2025.

ADOPTION : 4 POUR

049-03.2025 10.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉDUCTION DE LA VITESSE – ROUTE 249

CONSIDÉRANT QUE des représentations sont faites auprès du conseil municipal par des citoyens afin de réduire la vitesse sur la rue Principale (route 249) entre le

quartier Labrie-Salois-Dion-Robert et celui du cœur villageois, soit entre le 43 rue Principale et le cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de la rue Principale appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse affichée et permise est de 90 km/heure ;

CONSIDÉRANT QUE cette section entre le 43 rue Principale et le cimetière est empruntée quotidiennement par des citoyens qui y marchent, jogguent ou y circulent à vélo afin de se rendre au café de quartier, à la friperie, à l'hôtel de ville, au parc des Pionniers, au marché, etc., ou vice-versa, privilégiant ainsi un mode de transport actif tel que préconisé par les instances gouvernementales dont le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Labrie-Salois-Dion-Robert compte 115 résidences et une cinquantaine de logements ;

CONSIDÉRANT QUE 450 citoyens, soit 17 % de la population totale de la municipalité, résident dans ce quartier Labrie-Salois-Dion-Robert ;

CONSIDÉRANT QUE pour se rendre au cœur villageois, les citoyens du quartier Labrie-Salois-Dion-Robert doivent marcher, jogguer ou circuler à vélo entre le garage municipal et l'entrepôt Domtar qui génèrent un trafic de véhicules lourds ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une hausse de véhicules, dont celles de véhicules lourds, surtout sur les heures de pointe ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons, des cyclistes, des coureurs et des usagers de la route est prioritaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos que la limite de vitesse soit modifiée à 70 km/h entre le 43 rue Principale et le cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que des panneaux de signalisation annonçant la présence de piétons soient installés sur cette section de la rue Principale dans les deux directions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réduire la vitesse de 90 km/h à 70 km/h entre le 43 rue Principale et le cimetière ;

ET QUE copie de cette demande soit adressée au député de Richmond, M. André Bachand.

ADOPTION : 4 POUR

050-03.2025 10.3 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit établir une liste de priorités des travaux routiers pour l'année 2025 dans le cadre du *Programme d'amélioration du réseau routier local* et qu'elle doit la soumettre au député de Richmond, Monsieur André Bachand ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics d'effectuer des travaux de nettoyage de fossés dans le Rang 5 Est ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin ;

ET adopté à l'unanimité des conseillers que les priorités de voirie pour l'année 2025 soumises dans le cadre du *Programme d'amélioration du réseau routier local* auprès du député de Richmond, M. André Bachand, soient des travaux de nettoyage de fossés dans le Rang 5 Est.

ADOPTION : 4 POUR

051-03.2025 10.4 DÉBROUSSAILLAGE ABORDS ROUTIERS

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée le 15 janvier 2025 pour le débroussaillage des abords routiers des chemins Labrie, Salois, Robert, rues de l'Église Est, Chabot, chemin Leblond ainsi que des rangs 5 Est et Ouest auprès des entreprises suivantes : Les Entreprises Philippe Berthelette, Les Débroussailleurs GSL, Marc Morin ;

CONSIDÉRANT le prix de 110,00 \$/heure, excluant les taxes, déposé par Les Entreprises Philippe Berthelette le 06 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 110,00 \$/heure, excluant les taxes, déposé le 06 février 2025 par Les Entreprises Philippe Berthelette pour le débroussaillage des abords routiers du chemin Labrie, des rues de l'Église Est, Chabot, chemin Leblond ainsi que des rangs 5 Est et Ouest.

ADOPTION : 4 POUR

052-03.2025 10.5 MATÉRIAUX GRANULAIRES

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée le 15 janvier 2025 pour la fourniture de 4 000 tonnes métriques de matériau granulaire MG 20b, excluant le transport des matériaux, auprès des entreprises suivantes : Excavation R. Toulouse, Transport Jim Coddington, Excavation Michel Marcotte ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix mentionnait aussi que le matériau granulaire doit respecter les spécifications techniques suivantes :

- Pierre concassée de carrière de calibre MG 20b répondant aux exigences de la norme BNQ 2560-114/2014 et amendée par l'exigence granulométrique suivante :
 - « Pourcentage passant au tamis 80 µm : 6-10 % passant.
 - Caractéristiques intrinsèques : catégories 1, 2, 3 et 4. »

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix exige aussi deux (2) analyses granulométriques conformes de son matériau granulaire mis en réserve.

CONSIDÉRANT le prix de 14,40 \$ /tonne métrique non livrée excluant les taxes déposé par Excavation R. Toulouse le 13 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics de procéder à l'achat de 3 500 tonnes métriques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 14,40 \$ la tonne métrique non livrée excluant les taxes déposées le 13 février 2025 par Excavation R. Toulouse pour la fourniture d'environ 3 500 tonnes métriques de granulats MG 20b, soit un montant estimé de 50 400,00 \$ excluant les taxes en autant que le matériel respecte les spécifications techniques suivantes :

- Pierre concassée de carrière de calibre MG 20b répondant aux exigences de la norme BNQ 2560-114/2014 et amendée par l'exigence granulométrique suivante :
 - « Pourcentage passant au tamis 80 µm : 6-10 % passant.
 - Caractéristiques intrinsèques : catégories 1, 2, 3 et 4. »

ET que l'entreprise fournisse deux (2) analyses granulométriques conformes de son matériau mis en réserve.

ADOPTION : 4 POUR

053-03.2025 10.6 ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée le 15 janvier 2025 pour l'achat et la pose de 60 000 litres d'abat-poussière sous forme de chlorure de calcium liquide auprès des entreprises suivantes : Somavrac c.c., Entreprises Bourget, Multi Routes, Enviro Solution Canada, Transport R. Meunier ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix indiquait une date d'application vers la fin du mois de mai 2025, le tout selon les conditions météorologiques ;

CONSIDÉRANT le prix de 0,4320 \$/ litre excluant les taxes déposées par Somavrac c.c. le 12 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier appuyé par le conseiller le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 0,4320 \$/litre excluant les taxes de la compagnie Somavrac pour l'épandage d'environ 56 500 litres de chlorure de calcium liquide sur les routes gravelées de la Municipalité, soit un montant estimé de 24 408,00 \$ excluant les taxes ;

ET d'autoriser l'achat de 3 500 litres de chlorure de calcium liquide supplémentaires pour la Municipalité du Canton de Melbourne, lesquels frais lui seront facturés.

ADOPTION : 4 POUR

054-03.2025 10.7 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 15 janvier 2025 pour le balayage de toutes les rues pavées avec réseau d'égout pluvial ou sanitaire, incluant une partie des rues du Hameau et Chabot ainsi que la section du sentier pédestre de la rue de l'Église Est (entre le ruisseau Frappier et la rue Chabot) auprès des entreprises suivantes : Myrroy Estrie, Entreprise Breton, Déneigement Demco:

CONSIDÉRANT le prix de 163,00 \$ / h excluant les taxes pour le balai-aspirateur et le prix de 150,00 \$ / h excluant les taxes pour le camion-citerne déposés par Myrroy Estrie le 12 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier appuyé par le conseiller Michel Frappier ;

ET adopté à l'unanimité des conseillers de retenir les prix de 163,00 \$/h excluant les taxes pour le balai-aspirateur et de 150,00 \$/h excluant les taxes pour le camion-citerne déposés par Myrroy Estrie le 12 février 2025 pour le balayage de toutes les rues pavées avec réseau d'égout pluvial ou sanitaire incluant une partie des rues du Hameau et Chabot ainsi que la section du sentier pédestre de la rue de l'Église Est (entre le ruisseau Frappier et la rue Chabot).

ADOPTION : 4 POUR

055-03.2025 10.8 SCALLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 15 janvier 2025 pour du scellement de fissures sur environ 5 000 mètres linéaires auprès des entreprises suivantes : Scellement de fissures Sévigny, Marquage LR, Permaroute, Lignes Maska, C'Scellé, Ligne moi ça ;

CONSIDÉRANT le prix de 1,30 \$/mètre linéaire, excluant les taxes, déposé par Scellement de fissures Sévigny ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 1,30 \$/mètre linéaire soumis par Scellement de fissures Sévigny le 29 janvier 2024 pour effectuer du scellement de fissures sur environ 5 000 mètres linéaires au coût d'environ 6 500,00 \$ excluant les taxes et la mobilisation.

ADOPTION : 4 POUR

056-03.2025 10.9 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 15 janvier 2025 concernant le marquage de la chaussée auprès des entreprises suivantes : Marquage Traçage Québec, Lignes Maska, Publiforme, Marquage LR, TRA inc. et Jbm Marquage;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé le 12 février 2025 par Marquage Traçage Québec est de 0,37 \$/ mètre linéaire excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 0,37 \$/mètre linéaire excluant les taxes proposé le 12 février 2025 par Marquage Traçage Québec pour le marquage de la chaussée dans les secteurs à déterminer à la fonte des neiges afin de respecter le budget de 5 000,00 \$.

ADOPTION : 4 POUR

057-03.2025 10.10 TONTE DE PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué, le 15 janvier 2025, une demande de prix budgétaire le 15 janvier 2025 aux entreprises Déneigement Stéphane Nault, Déneigement Donald Landry, Entretien de pelouse Franky, Transport Luc Gendron, Gazon Pro, Pelouse St-Elie inc pour la tonte de pelouse 2025 selon les spécifications suivantes :

- poste de pompage 1 (178, route 249) --- 1x / 2 semaines
- poste de pompage 2 (74, chemin Robert) --- 1x / 2 semaines
- poste de pompage 3 (rue Chabot – intersection rue des Mésanges) --- 1x / 2 semaines
- poste de pompage 5 (près de la quincaillerie) --- 1x / semaine
- parc municipal Hérons-Bernaches (5 rue des Bernaches) --- 1x / 2 semaines

CONSIDÉRANT le prix budgétaire de 5 200 \$ excluant les taxes par Déneigement Donald Landry le 21 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 5 200 \$ excluant les taxes proposé le 21 janvier 2025 par Déneigement Donald Landry pour la tonte de pelouse au :

- poste de pompage 1 (178, route 249) --- 1x / 2 semaines
- poste de pompage 2 (74, chemin Robert) --- 1x / 2 semaines
- poste de pompage 3 (rue Chabot – intersection rue des Mésanges) --- 1x / 2 semaines
- poste de pompage 5 (près de la quincaillerie) --- 1x / semaine
- parc municipal Hérons-Bernaches (5, rue des Bernaches) --- 1x / 2 semaines

ADOPTION : 4 POUR

058-03.2025 10.11 TONTE DE FOIN AUX ABORDS DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 15 janvier 2025 auprès des entreprises suivantes : Marc Morin, Les Entreprises Philippe Berthelette, Les Débroussailleurs GSL pour la tonte de foin aux abords des routes municipales, dont une coupe en juin et une en septembre ;

CONSIDÉRANT le prix de 3 300 \$, excluant les taxes, déposé le 29 janvier 2025 par Marc Morin ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 3 300 \$, excluant les taxes, proposé le 29 janvier 2025 par Marc Morin pour la tonte de foin aux abords des routes, dont une coupe en juin et une autre en septembre.

ADOPTION : 4 POUR

059-03.2025 10.12 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - ACHAT D'UNE BENNE QUATRE SAISONS POUR LE FREIGHTLINER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du devis technique pour l'achat d'une benne quatre saisons pour le camion *Freightliner* ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics en fait la recommandation ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 41 du Règlement 2024-324 relatif à gestion contractuelle, le conseil souhaite aller en appels d'offre sur invitation ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes seront sollicitées :

- Tenco inc.
- Les équipements GD inc.
- Larochelle équipement inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une benne quatre saisons pour le camion *Freightliner* auprès des entreprises suivantes :

- Tenco inc.
- Les équipements GD inc.
- Larochelle équipement inc.

ADOPTION : 4 POUR

060-03.2025 11.1 DÉBROUSSAILLAGE DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 15 janvier 2025 pour le débroussaillage du site des étangs aérés auprès des entreprises suivantes : Marc Morin, Les Entreprises Philippe Berthelette et les Débroussailleurs GSL inc;

CONSIDÉRANT le prix de 600,00 \$, excluant les taxes, déposé le 29 janvier 2025 par Marc Morin;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 600,00 \$ excluant les taxes proposé le 29 janvier 2025 par Marc Morin pour le débroussaillage des étangs aérés.

ADOPTION : 4 POUR

061-03.2025 12.1 ENTENTE RELATIVE À UNE LOCATION (BAIL) AVEC LA FERME VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des lots 4 099 687 et 4 100 489 depuis le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 174-06.2022 par laquelle la Municipalité a prolongé le bail de location de la Ferme Val-Saint-François sur ces lots;

CONSIDÉRANT que cette entente venait à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la rencontre qu'il y a eu lieu le 07 janvier 2025 entre la Municipalité et la Ferme Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux parties à renouveler ce bail de location pour une durée de dix (10) ans, renouvelable après cinq (5) ans, selon les termes apparaissant à l'entente;

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget à signer l'entente de location des lots 4 099 687 et 4 100 689 avec la Ferme Val-Saint-François.

ADOPTION : 4 POUR

062-03.2025 12.2 DÉROGATION MINEURE 2025-03-02

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 10 janvier 2025 auprès de l'inspecteur ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre un lotissement d'une superficie inférieure à la norme émise par le règlement de lotissement #2010-117 sur le lot 4 099 446 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 099 446 a une superficie de 3 845,9 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur prévoit le lotissement d'un lot d'une superficie de 1 058,8 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2 du règlement de lotissement indique une superficie minimale de 1 393,5 m² pour un terrain desservi par le réseau d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié, lors de sa rencontre du 05 février 2025, la demande de dérogation mineure en fonction du préjudice sérieux pour le demandeur, la possible perte de jouissance du droit de propriété des immeubles voisins et le respect des objectifs du plan d'urbanisme et qu'il en fait la recommandation au conseil, sans aucune condition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de permettre le lotissement d'un lot d'une superficie de 1058,8 mètres carrés, sans conditions, sur le lot 4 099 446.

ADOPTION : 4 POUR

063-03.2025 12.3 CPTAQ – AUTORISATION POUR UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE - LOT 4 099 403 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée à la Commission de la protection du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation doivent invariablement être accompagnées d'une résolution d'appui de la municipalité locale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre un usage non-agricole sur le lot 4 099 403 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, soit l'extraction de matières granulaires ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de poursuivre l'exploitation en cours sur une superficie d'environ deux (2) hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre l'exploitation pour une période de (cinq) 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la fin de l'activité d'exploitation, la superficie visée par la demande doit être remise en état afin de poursuivre des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 05 février 2025, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 099 403 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à l'effet de permettre une utilisation autre qu'agricole plus précisément pour l'exploitation d'une sablière sans conditions ;

ET QUE le dossier complet soit remis à la demanderesse, cette dernière assurant l'envoi de sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTION : 4 POUR

064-03.2025 12.4 CPTAQ – AUTORISATION POUR UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE - LOT 4 519 607 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée à la Commission de la protection du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation doivent invariablement être accompagnées d'une résolution d'appui de la municipalité locale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre un usage non-agricole sur le lot 4 519 607 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, soit l'extraction de matières granulaires ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de poursuivre l'exploitation en cours sur une superficie d'environ huit (8) hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre l'exploitation pour une période de (cinq) 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la fin de l'activité d'exploitation, la superficie visée par la demande doit être remise en état afin de poursuivre des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 05 février 2025, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du

Québec à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 519 607 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à l'effet de permettre une utilisation autre qu'agricole plus précisément pour l'exploitation d'une gravière sans conditions ;

ET QUE le dossier complet soit remis à la demanderesse, cette dernière assurant l'envoi de sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTION : 4 POUR

065-03.2025 13.1 PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'EAU AU BÂTIMENT MODULAIRE, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire prélever et analyser l'eau au centre communautaire France-Gagnon-Laprade, au parc des Pionniers et au bâtiment modulaire ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues de *Do-Mar Electrique / Traitement d'eau Solution* concernant le prélèvement annuel et l'analyse d'eau pour l'année 2025 :

- soumission 15120 au bâtiment modulaire au montant de 1 995,00 \$ plus les taxes ;
- soumission 15122 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade au montant de 3 300 \$ plus les taxes;
- soumission 15123 au parc des Pionniers au montant de 495,00 \$, plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les soumissions suivantes de *Do-Mar Electrique / Traitement d'eau Solution* pour le prélèvement annuel et l'analyse d'eau pour l'année 2025 :

- soumission 15120 au bâtiment modulaire au montant de 1 995,00 \$ plus les taxes ;
- soumission 15122 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade au montant de 3 300 \$ plus les taxes;
- soumission 15123 au parc des Pionniers au montant de 495,00 \$, plus les taxes ;

ADOPTION : 4 POUR

066-03.2025 13.2 EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite poursuivre ses actions d'embellissement horticole des lieux à la vue du public ainsi que l'entretien paysager de certains de ses terrains ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des offres de service reçues le 14 février 2025 de Paysagistes Val-St-François inc. pour l'année 2025 :

- fourniture de plantes annuelles, de paillis et entretien (un printanier, un en juillet, un en août et un en fin de saison) des plates-bandes des aménagements de l'hôtel de ville, du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, du parc des Pionniers, de la station de pompage 5 au coût de 3 250 \$ excluant les taxes ;
- montage, fourniture et arrosage des six (6) arrangements floraux à l'hôtel de ville, des deux (2) arrangements floraux à l'entrée du stationnement du centre

communautaire France-Gagnon-Laprade et de 28 jardinières à être installées à des poteaux de lumière sur les rues Principale et de l'Église au coût de 5 850 \$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les offres de service reçues le 14 février 2025 de Paysagistes Val-St-François inc. pour l'année 2025 :

- fourniture de plantes annuelles, de paillis et entretien (un printanier, un en juillet, un en août et un en fin de saison) des plates-bandes des aménagements de l'hôtel de ville, du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, du parc des Pionniers, de la station de pompage 5 au coût de 3 250 \$ excluant les taxes ;
- montage, fourniture et arrosage des six (6) arrangements floraux à l'hôtel de ville, des deux (2) arrangements floraux à l'entrée du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade et de 28 jardinières à être installées à des poteaux de lumière sur les rues Principale et de l'Église au coût de 5 850 \$ excluant les taxes ;

ADOPTION : 4 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 5 FÉVRIER AU 2 MARS 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500084 (C)	12048		2025-02-05	37	HYDRO-QUEBEC	803,91 \$
202500085 (C)	12049		2025-02-20	37	HYDRO-QUEBEC	8 992,97 \$
Total des paiements						9 796,88 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 03 MARS 2025

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500086 (I)	12082		2025-03-04	8	INFOTECH	1 201,49 \$
202500087 (I)	12102		2025-03-04	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	792,28 \$
202500088 (I)	12058		2025-03-04	24	BELL CANADA	900,17 \$
202500089 (I)	12094		2025-03-04	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	45 632,62 \$
202500090 (I)	12099		2025-03-04	42	PIECES D'AUTO GGM INC.	37,76 \$
202500091 (I)	12059		2025-03-04	51	BELL MOBILITE	96,68 \$
202500092 (I)	12111		2025-03-04	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	6 283,91 \$
202500093 (I)	12060		2025-03-04	88	BOULONS DE L'ESTRIE INC.	61,94 \$
202500094 (I)	12116		2025-03-04	117	VISA DESJARDINS	160,90 \$
202500095 (I)	12115		2025-03-04	135	VILLE DE WINDSOR	54 016,77 \$
202500096 (I)	12063		2025-03-04	201	CANADA VIE	2 945,55 \$
202500097 (I)	12088		2025-03-04	233	LOCATION WINDSOR	197,65 \$
202500098 (I)	12079		2025-03-04	275	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00 \$
202500099 (I)	12105		2025-03-04	276	REVENU DU CANADA	8 045,28 \$
202500100 (I)	12103		2025-03-04	277	RETRAITE QUÉBEC	781,01 \$
202500101 (I)	12106		2025-03-04	278	REVENU QUEBEC	16 475,81 \$
202500102 (I)	12108		2025-03-04	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	5 368,19 \$
202500103 (I)	12064		2025-03-04	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	317,34 \$
202500104 (I)	12100		2025-03-04	470	PNEUS METRO INC.	940,89 \$
202500105 (I)	12098		2025-03-04	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	15 545,73 \$
202500106 (I)	12112		2025-03-04	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	358,78 \$
202500107 (I)	12104		2025-03-04	540	RETRAITE QUÉBEC	2 556,00 \$
202500108 (I)	12101		2025-03-04	880	REMORQUAGE G.E.C. INC.	1 138,25 \$

202500109 (I)	12114	2025-03-04	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	362,80 \$
202500110 (I)	12081	2025-03-04	1053	GROUPE ENVIRONEX	246,05 \$
202500111 (I)	12095	2025-03-04	1105	N.V. CLOUTIER INC.	3 832,11 \$
202500112 (I)	12067	2025-03-04	1188	CENTRE DE REPIT THEO VALLIERES	300,00 \$
202500113 (I)	12080	2025-03-04	1194	GRENIER MATHIEU	1 666,67 \$
202500114 (I)	12117	2025-03-04	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	55,14 \$
202500115 (I)	12096	2025-03-04	1241	PAULIN CLAUDE	28,73 \$
202500116 (I)	12054	2025-03-04	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	3 207,13 \$
202500117 (I)	12085	2025-03-04	1357	LAROCHELLE MARYSE	984,46 \$
202500118 (I)	12061	2025-03-04	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	5 767,40 \$
202500119 (I)	12062	2025-03-04	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	769,84 \$
202500120 (I)	12113	2025-03-04	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	4 493,37 \$
202500121 (I)	12050	2025-03-04	1408	9213-8213 QUEBEC INC.	2 498,27 \$
202500122 (I)	12072	2025-03-04	1417	COUCHE-TARD 1112	900,95 \$
202500123 (I)	12076	2025-03-04	1462	DRAPEAU KALY-ANN	100,00 \$
202500124 (I)	12109	2025-03-04	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	837,02 \$
202500125 (I)	12107	2025-03-04	1517	RICHARD CATHERINE & BELANGER CARL	100,00 \$
202500126 (I)	12077	2025-03-04	1526	ENVIRO CONNEXIONS	16 411,57 \$
202500127 (I)	12052	2025-03-04	1527	AGRITEX RICHMOND	2 355,98 \$
202500128 (I)	12051	2025-03-04	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	35,70 \$
202500129 (I)	12090	2025-03-04	1567	MARIE-LEON PARE LEFEBVRE & KEVIN PARE	100,00 \$
202500130 (I)	12097	2025-03-04	1571	PELOQUIN MAUDE & NICOLAS NADEAU	100,00 \$
202500131 (I)	12110	2025-03-04	1577	SEBASTIEN POULIOT & VANESSA CÔTÉ	647,90 \$
202500132 (I)	12057	2025-03-04	1578	BCG IMMOBILIER INC.	1 984,29 \$
202500133 (I)	12070	2025-03-04	1588	COGECO CONNEXIONS INC.	189,54 \$
202500134 (I)	12087	2025-03-04	1601	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	1 404,68 \$
202500135 (I)	12074	2025-03-04	1655	DANIKA CORMIER/ JOACHIM YENSEN-MARTIN	91,74 \$
202500136 (I)	12055	2025-03-04	1657	ARIANNE LAMARCHE/ JACOB JUTRAS	100,00 \$
202500137 (I)	12078	2025-03-04	1676	FONDS D'INVESTISSEMENTS ROYAL INC.	816,30 \$
202500138 (I)	12092	2025-03-04	1700	MILANI ENTRETIEN MÉNAGER	465,65 \$
202500139 (I)	12075	2025-03-04	1712	DISTRIBUTION JPG	375,23 \$
202500140 (I)	12053	2025-03-04	1720	ALEXANDRA VENNE/MATHIEU BERGERON	100,00 \$
202500141 (I)	12083	2025-03-04	1721	KIM TURGEON/JULIEN-PIERRE CÔTÉ	100,00 \$
202500142 (I)	12086	2025-03-04	1722	LAURENCE JUTRAS/KARL CÔTÉ	100,00 \$
202500143 (I)	12065	2025-03-04	1723	CATHERINE GOSSELIN/JIMMY COUTURE	100,00 \$
202500144 (I)	12089	2025-03-04	1724	MARIANNE QUÉMENER/OLIVIER GODBOUT	100,00 \$
202500145 (I)	12056	2025-03-04	1725	AUDREY-ANN LÉTOURNEAU/JACOB HOULE-	100,00 \$
202500146 (I)	12068	2025-03-04	1726	CLAUDIA DESROSISIERS/ CÉDRIC MAILLÉ	100,00 \$
202500147 (I)	12084	2025-03-04	1727	KIMBERLY AUDET/MÉDÉRIC MARTIN	100,00 \$
202500148 (I)	12066	2025-03-04	1728	CATHERINE MORIN/MARC-ANDRÉ MASSÉ	100,00 \$
202500149 (I)	12093	2025-03-04	1729	MONICA POULIN/NIKOLAS ST-JEAN	100,00 \$
202500150 (I)	12069	2025-03-04	1730	CLAUDIA ST-CYR	861,02 \$
202500151 (I)	12073	2025-03-04	1731	COURCHESNE EXPERT INC	1 053,17 \$
202500152 (I)	12091	2025-03-04	1732	MÉCANIQUE MICHEL MARCOTTE	2 860,06 \$
202500153 (I)	12071	2025-03-04	1733	CORRIDOR APPALACHIEN	35,00 \$
202500154 (I)	12118	2025-03-04	1577	SEBASTIEN POULIOT & VANESSA CÔTÉ	100,00 \$

Total des paiements

221 016,77 \$

SNAP ON

- 51.16

Total des paiements

220 965,61 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

15 144,23\$
23 660,15\$

067-03.2025 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 220 965,61\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 4 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne mentionne qu'elle a indiqué neuf fois à son enfant de ne pas venir à la maison en raison du déneigement cet hiver dans le rang 5.
- Le maire suppléant Alexandre Roy répond.
- Une citoyenne demande s'il y a une politique de déneigement.
- Le maire suppléant répond.
- Une citoyenne demande comment les citoyens peuvent aider le centre de radiologie de Windsor.
- Le conseiller Claude Paulin répond.
- Une citoyenne questionne l'accessibilité à un camp de jour pour les jeunes de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.
- Le maire suppléant répond.
- Un citoyen veut connaître l'avancement de l'installation des boîtes postales.
- La directrice générale greffière trésorière Jacynthe Bourget répond.
- Une citoyenne déplore qu'une route qui traverse un village appartienne au ministère des Transports et que ce soit lui qui dicte la vitesse qu'elle juge non sécuritaire pour les piétons. Elle demande aussi pourquoi le conseil souhaite réduire la vitesse à 70 km/h plutôt qu'à 40 km/h.
- Le maire suppléant répond.

068-03.2025 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Michel Frappier que la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTION : 4 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Alexandre Roy, maire suppléant, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Alexandre Roy, maire suppléant

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 12 mars 2025

A une séance ordinaire du 03 mars 2025 et à laquelle sont présents le maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy, Messieurs les conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe sont présentes.

040-03.2025 7.2 DEMANDE D'APPUI – OPPOSITION À LA FERMETURE DU SERVICE DE RADIOLOGIE AU MULTISERVICE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT la pénurie de médecins de famille sur le territoire du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et les défis de mobilité que cela représente pour elle ;

CONSIDÉRANT QU'il faut favoriser le maintien des médecins en place et les services disponibles sur le territoire du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-Estrie CHUS devra procéder prochainement au renouvellement de son appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor, qui fut financé par la Fondation du CSSS du Val-Saint-François au moment de son acquisition ;

CONSIDÉRANT QUE le non-renouvellement de cet appareil entraînera des conséquences importantes sur la qualité des soins offerts aux patients du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'un tel équipement, les patients devront se rendre soit à Sherbrooke ou à Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton insiste fortement auprès du conseil d'administration du CIUSS-Estrie CHUS afin qu'il procède au renouvellement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du territoire du Val-Saint-François afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future ;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités du Val-Saint-François ainsi qu'au député de Richmond à l'Assemblée nationale, M. André Bachand.

ADOPTION : 4 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière